

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210914-06-DE  
Date de réception en préfecture : 06/10/2021

Meurthe-et-Moselle

**DELIBERATION**  
**BUREAU DELIBERATIF**  
**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

\*\*\*\*\*

**SEANCE DU 14 septembre 2021**

**Nombre de Membres**

Membres en exercice	Présents	Votants
13	10	10

**Date de convocation**  
**8 septembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le quatorze septembre à dix-huit heures, le Bureau délibératif, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Bureau délibératif dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président.

**Présents :** Odile BEGORRE-MAIRE, David BLASIUS, Valentin DETHOU, Sébastien DOSE, Dominique GRANDIEU, Pierre JULIEN, Ludovic LEGGERI, Denis MACHADO, Carole SALEUR, Laurent TROGRIC.

**Absents :** Jean-Jacques MAXANT, Sébastien POINT, Pascal BARTOSIK.

Monsieur Laurent TROGRIC a été nommé secrétaire de séance.

**Objet : Contrat suez : révision des prix à la hausse de la reprise des plastiques**

**N° de délibération : 6**

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
10	10	10	0	0	0

**Rapporteur : MME BEGORRE MAIRE**

Par délibération n°12 du 23 novembre 2017, le conseil communautaire a autorisé l'adhésion du Bassin de Pompey au groupement pour la vente des matériaux, coordonné par la Métropole du Grand Nancy. Le Président a été autorisé à signer les contrats de reprise des matériaux issus de la collecte sélective dont la fin est prévue au 31 décembre 2022.

La société SUEZ qui gère la reprise des différents plastiques, nous a fait part fin 2020 de ses difficultés pour évacuer certains matériaux vers le recyclage lié à l'effondrement des commandes en lien avec la crise sanitaire et à la chute des cours des plastiques issus du pétrole.

Ainsi, dans ce contexte difficile et afin de garantir l'équilibre des contrats du groupement, la société Suez a souhaité adapter les conditions économiques de reprise au 1<sup>er</sup> septembre 2020 en proposant la signature d'un avenant (n°2) dont les prix pourraient être revus trimestriellement.

Les conditions s'améliorant à compter de ce troisième trimestre 2021, la société Suez propose la révision des prix à la hausse par la signature d'un nouvel avenant (n°3).

Ajustement des prix :

Flux	Contrat initial Prix de reprise Mai 2021	Avenant n°3 Prix de base Valeur Mai 2021
PET Clair	294 €/tonne	315 €/tonne
MIX PE PP	29 €/tonne	100 €/tonne

Les prix minimums du contrat restent inchangés (PET Clair : 180€/tonne et Mix PE-PP : 35 €/tonne).

**Je vous laisse le soin d'en délibérer.**

Accusé de réception en préfecture  
054-245400601-20210914-06-DE  
Date de télétransmission : 06/10/2021  
Date de réception préfecture : 06/10/2021

## Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

**Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** les termes de l'avenant n°3.

**AUTORISE** le Président à signer l'avenant n° 3 au contrat de reprise des plastiques et ses annexes avec la société SUEZ.

**INSCRIT** les recettes correspondantes au budget principal 2021 et suivants, sur la ligne 812-7078 (vente de marchandises).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme  
Le Président,



Laurent TROGRIC